INFLUENCE D'UNE REDUCTION DE CROISSANCE DU POULET LABEL AU DEMARRAGE SUR LE TAUX DE DECLASSEMENT POUR CAUSE D'AMPOULES AU BRECHET

Van Der Horst Florence

ITAVI Sud Ouest - 4. rue Ingres 33220 Pineuilh

Résumé

Pour réduire l'apparition des ampoules au bréchet qui engendrent des déclassements importants des carcasses de poulets label. un essai a été mis en place chez quatre producteurs de poulets label jaune des Landes. Cet essai tend à limiter la croissance des poulets pendant la période de démarrage (0 à 28 jours) afin de permettre une meilleure ossification de leur squelette. Ceci est réalisé grâce à un régime alimentaire appauvri en protéines et en lysine sur cette période (respectivement 18.6% et 0.95% contre 21% et 1.15% pour le régime témoin).
Ce régime expérimental. comparé au témoin. réduit la croissance des animaux au démarrage sans engendrer de baisses de performances zootechniques. Il permet une diminution du taux de déclassement dû aux ampoules au bréchet (32 à 61% selon les élevages) et l'amélioration de la minéralisation des tibias.

Introduction

Bien que la souche utilisée en poulet label soit une souche à croissance lente. il n'en reste pas moins vrai que ces poulets ont un démarrage de croissance assez rapide. Il est permis de penser qu'il l'est trop et que le développement du squelette est insuffisant pour pouvoir supporter sans dommage le poids des tissus musculaires. favorisant ainsi l'apparition de problèmes locomoteurs et par conséquent celle des ampoules au bréchet. Cette supposition est appuyée par le fait qu'en poulets standards. les problèmes locomoteurs se sont trouvés quasiment éliminés dès lors que l'on a réduit la croissance au démarrage (LETERRIER. 1992).
Le but de l'essai est donc de favoriser l'ossification en réduisant la croissance au démarrage par diminution des apports en protéines et en lysine. en jouant sur le phénomène de croissance compensatrice.

1. Matériels et méthodes

L'essai s'est déroulé chez quatre éleveurs de poulets label jaune (identifiés par les lettres A.B.C et D) en collaboration avec le service production de la coopérative MAISADOUR (40) . l'abattoir LES FERMIERS LANDAIS à Saint Sever (40) et la firme service UCAAB.
Il a été mis en place chez chacun des éleveurs deux lots d'animaux. un témoin et un essai. dans des cabanes déplaçables de 60 m2, typiques de l'élevage landais. Les deux sites sont suffisamment éloignés pour éviter le mélange des lots. La souche utilisée est le croisement SASSO 451N de la femelle SA 51 et du mâle T44N, souche cou nu à peau jaune. La taille des lots varie de 3050 à 6300 animaux.

Deux régimes alimentaires sont comparés en période de démarrage (0 à 28 jours) :

- un régime témoin. constitué par l'aliment couramment utilisé par les éleveurs. contenant 21% de protéines et 1.15% de lysine;
- un régime essai avec 18.5% de protéines et 0.95% de lysine.

Ces régimes sont isoénergétiques et les teneurs des autres acides aminés sont identiques. Les aliments utilisés ensuite en croissance et en finition sont identiques dans les lots témoins et essais.

Des analyses des aliments démarrage de chaque éleveur ont été réalisées selon les critères suivants : humidité. protéines brutes. matières minérales. cellulose brute. lysine, méthionine + cystine. Elles ont permis de vérifier la cohérence entre la composition de l'aliment distribué et la composition prévue dans la formule.

De 28 à 70 jours. 70 animaux de chaque lot sont prélevés aléatoirement tous les 15 jours et sont pesés individuellement. Le poids total des lots est recueilli à l'abattage. Les quantités d'aliment consommées ainsi que la mortalité sont enregistrées.

Les tibias de 5 poulets. pris au hasard dans chaque lot des élevages A et D sont prélevés à 15, 28, 42, 56 jours et à l'abattage des lots. Une mesure de la matière sèche et des cendres est effectuée à chaque prélèvement sur les 10 tibias regroupés.

A chaque abattage et pour chaque lot sont notés le nombre d'animaux déclassés ainsi que les causes de déclassement (ampoules au bréchet. picage. griffage.hématomes. coloration et calibre).
Une autopsie des têtes fémorales a été réalisée sur un échantillon de 40 animaux porteurs d'ampoules et de 20 animaux indemnes pris au hasard dans chaque lot.

2. Résultats

2.1 Croissance

Tableau 1 : Poids (g) des poulets à différents stades de la croissance

Eleveur A	28 jours	42 jours	56 jours	70 jours	Abattage - 87j
Témoin	478 a	870 a	1235	1715	2043
Essai	456 b	799 b	1268	1681	2061

Eleveur B	28 jours	42 jours	56 jours	70 jours	Abattage - 87 j
Témoin	473 a	852 a	1282	1713	2054
Essai	457 b	790 b	1255	1699	2058

Eleveur C	28 jours	42 jours	56 jours	70 jours	Abattage - 88j
Témoin	461 a	839 a	1186	1625	1928
Essai	456 b	789 b	1146	1582	2064

Eleveur D	28 jours	42 jours	56 jours	70 jours	Abattage - 83 j
Témoin	500 a	895	1393	1697	2008
Essai	483 b	883	1391	1736	2025

* les moyennes présentant des lettres différentes présentent un écart significatif au seuil de 5 %

La diminution des apports en protéines et lysine a entraîné une diminution significative du poids des animaux à 28 jours. Le phénomène de croissance compensatrice a permis aux animaux de rattraper leur retard de croissance en périodes de croissance et de finition. A l'abattage. quelque soit l'élevage considéré, le poids du lot essai est toujours supérieur ou égal au poids du lot témoin.

De plus. les indices de consommation ne sont pas détériorés :

Tableau 2 : Indices de consommation

		I.C global
Eleveur A	Lot témoin	3,15
	Lot Essai	3,07
Eleveur B	Lot Témoin	3.11
	Lot Essai	3,14
Eleveur C	Lot Témoin	3,47
	Lot Essai	3,46
Eleveur D	Lot Témoin	3,33
	Lot Essai	3,13

2.2 Déclassement des carcasses à l'abattoir

Tableau 3 : Déclassement des poulets (%)

	Elevage A		Elevage B		Elevage C		Elevage D	
Lot	Témoin	Essai	Témoin	Essai	Témoin	Essai	Témoin	Essai
Ampoules	4.06	1.58	2.15	1.28	3.36	1.62	2.22	1.51
Couleur	2.11	3.84	2.12	3.90	3.29	3.07	3.58	2.66
Hématomes	1.26	1.79	2.20	2.06	2.97	1.73	2.81	3.04
Picage/griffage	0.87	1.55	0.95	0.75	3.00	2.49	2.34	2.86
Abattoir	2.93	3.20	3.09	1.62	2.19	3.32	2.61	3.39
Calibre	1.45	1.60	0.15	0.23	0.53	0.29	0.20	0.37
TOTAL	12.68	13.56	10.66	9.84	15.34	12.52	13.76	13.83

On observe une diminution de 49% en moyenne du taux de carcasses atteintes d'ampoules au bréchet pour les lots essais par rapport aux lots témoins ($P<0.05$ %). Néanmoins. les taux de déclassement obtenus sont assez proches entre les lots essai et témoin de chaque éleveur

Les observations faites à l'abattoir montrent que l'on trouve moins de grosses ampoules dans les lots essais que dans les lots témoins.

2.3 Minéralisation des tibias et nécroses des têtes fémorales

On observe que les grosses nécroses (cartilage se séparant de la tête fémorale et tête hémorragique) sont d'autant plus nombreuses que les ampoules sont grosses. Ceci conforte les résultats obtenus par Sallard (1993) qui montraient une corrélation positive entre la gravité des nécroses et la taille des ampoules.

La teneur en cendres des tibias paraît plus élevée chez les animaux des lots essais par rapport aux témoins jusqu'à 42 jours. La différence est de 8 % à 28 jours. date correspondant à la fin de la période d'administration de l'aliment démarrage. Il est donc probable que la réduction de croissance ait eu un effet bénéfique sur l'ossification.

Tableau 4 : Teneur en cendres (% sec) des tibias de poulets des élevages A et D

Age des animaux	15 jours	28 jours	42 jours	56 jours	Abattage
Témoin	17.01	24.50	25.89	28.12	37.73
Essai	18.59	26.59	26.66	25.57	37.93

Conclusion

La piste de réduction de croissance du poulet label au démarrage par diminution des apports en protéines et en lysine semble très intéressante puisque le taux d'ampoules au bréchet a été diminué de près de 50% sans altération des résultats zootechniques. Toutefois cette expérimentation a été réalisée chez des animaux abattus en été et donc légers dans l'ensemble. Il semblerait intéressant de vérifier ces résultats sur des animaux plus lourds abattus en hiver.

Références

Leterrier C., 1992. Thèse de Doctorat en Sciences. Université Claude Bernard - Lyon I (FRA)
Sallard L. . 1993. Mémoire de fin d'études. Ecole Nationale des Travaux Agricoles de Bordeaux. ITAVI.